# Accueil Périscolaire « Les Multi Tailles »

La commune de Taillecourt, en collaboration avec les Francas du Doubs ont mis en place depuis 2002 un service d'accueil périscolaire et extrascolaire dans le bâtiment situé dans la cour de l'école et à la mairie.

Les Francas s'affirment comme fédération complémentaire de l'école. Leur vocation est **indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents** à des **loisirs de qualité**, toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la **tolérance** invite à comprendre l'autre pour un **respect mutuel**.

L'action des Francas est guidée par des **valeurs** : humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité et paix. Nous visons à faire accéder les enfants et les jeunes à une **citoyenneté active**. L'éducation est conçue à la fois comme un projet favorisant la réussite scolaire et l'insertion volontaire dans la société, par la pratique de **loisirs éducatifs** et la valorisation de la diversité des cultures au service de **vivre ensemble**.

La finalité du projet éducatif des Francas s'exprime ainsi : « *Avec les enfants et les jeunes d'aujourd'hui vers l'homme et le citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible* ».

A Taillecourt ce sont donc ces valeurs qui guident notre action auprès de vos enfants.

Dans ce document, vous trouverez les diverses informations concernant la structure (horaires et fonctionnement, conditions d'inscription, tarifs et paiement).

Le Maire, La Directrice

**17 Grande Rue - 25400 TAILLECOURT**
**06.07.82.17.97 - francas.taillecourt@orange.fr**
**www.taillecourt.com**

Le présent règlement pourra être modifié en fonction :

- Des décisions votées en conseil municipal,
- Des ordonnances et décrets à venir, en lien avec la crise sanitaire actuelle,

## Nous rencontrer :

Vous pouvez venir rencontrer la Directrice sur rendez vous le matin de 9h et 11h (sauf le mercredi).

## Nous contacter :

- Prendre rdv dans nos locaux au 17 Grande Rue,
- Envoyer un courriel : francas.taillecourt@orange.fr
- Contacter par téléphone : 06.07.82.17.97

***Pour des raisons de responsabilité, seuls les enfants inscrits sur nos listes d'appel peuvent être dans la cour de l'école durant nos horaires d'ouverture.***
***Merci de prendre vos dispositions lors de vos rencontres avec les enseignants.***

***Une adresse mail et accès internet est dorénavant indispensable pour l'accès au portail famille.***

**L'inscription aux différents temps d'accueil implique l'acceptation des dispositions du présent règlement.**

## Horaires et fonctionnement

| Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi |
|---|---|---|---|
| Accueil périscolaire : de 7h30 à l'entrée des cours | | | |
| Restauration : 11h45 – 13h45 | | | |
| Accueil périscolaire : de la fin des cours jusqu'à 18h00 | | | |

| Mercredi |
|---|
| Activités extra scolaires : de 8h30 à 12h30 |

**Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents tant qu'ils sont présents à l'arrivée comme au départ**

# Fonctionnement

## Accueil périscolaire du matin :

Nous accueillons vos enfants du lundi au vendredi de 7h30 jusqu'à l'entrée des cours.
Les enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique du matin dans le bâtiment des Francas (portail côté parking)
C'est le moment du réveil et le début de la journée en collectivité. Les enfants profitent de ce temps pour jouer, dessiner, papoter entre eux / et ou avec les animateurs présents.

Lorsqu'il s'agit d'un jour de classe, les enfants de l'école élémentaire sont remis aux enseignants de service dans la cour de récréation à l'ouverture des grilles de l'école et les plus petits sont accompagnés à l'école maternelle.

## Restauration scolaire municipale

Nous accueillons les enfants pendant la pause méridienne les lundis mardis jeudis et vendredis de 11h45 à 13h45.

Vos enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique de restauration scolaire dans les classes pour les maternelles et dans la cour pour les élémentaires.

2 animateurs se rendent à l'école maternelle pour y récupérer les enfants inscrits à l'accueil méridien, et les accompagnent à la restauration scolaire.

Les enfants de l'école élémentaire doivent se rendre dans la cour auprès des animateurs référents,

Les repas sont confectionnés par la maison MALUGANI, traiteur à Voujeaucourt suivant les normes diététiques et hygiéniques en vigueur.

La pause méridienne s'organise en deux services en Mairie :

- A partir de 11h45 pour les maternelles, CE2, CM1
- A partir de 12h15 pour les CP, CE1, CE2, CM2

Lorsqu'ils ne sont pas à table, un temps d'animation intervient jusqu'à la reprise des cours. Les élèves de maternelle sont raccompagnés par des membres de l'équipe pédagogique pour y être confiés à leurs enseignants et les enfants de l'école élémentaire sont remis aux enseignants de service dans la cour de récréation à l'ouverture des grilles.

## Accueil périscolaire du soir

Nous accueillons les enfants après l'école les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 18h00.

Vos enfants sont pris en charge par l'équipe pédagogique à la sortie de l'école dans le bâtiment des Francas.

Après un goûter pris en commun et fourni par les parents, un temps de jeux ou d'animation intervient jusqu'à l'arrivée des parents.

## Les mercredis

Nous accueillons les enfants le mercredi de 8h30 à 12h30.

**Toute sortie du centre de loisirs est définitive.**

***Les horaires de sortie d'activité doivent impérativement être respectés.***
***Les parents prendront les dispositions qui s'imposent et s'assurent que la personne qui prend l'enfant figure bien dans le dossier d'inscription faut de quoi l'enfant ne sera pas remis sinon avec autorisation écrite et carte d'identité)***

## Règles de vie collective

L'enfant doit respecter les règles de vie collective.
Les défaillances des enfants seront régler par le dialogue direct avec le personnel.
Les enfants doivent tenir compte des observations formulées par le personnel.
Ils doivent respecter les lieux, le matériel, leurs camarades, ainsi que les adultes qui les encadrent.
Les manquements persistants ou graves seront sanctionnés.

**Sont strictement interdits** : les actes de violence (verbales ou physiques), les menaces, la dégradation des biens communs et des biens personnels, les vols, les brimades, l'insolence…
Ces comportements feront l'objet de sanction.
Tout manquement caractérisé au présent règlement justifiera la mise en œuvre d'une mesure d'avertissement adressé à la famille. En cas de récidive l'exclusion temporaire ou définitive pourra être prononcée.

Les affaires personnelles et les objets de valeur sont fortement déconseillés. En cas de dégradation, perte ou vol, ils ne seront pas remboursés.

**En cas de non-respect des règles par l'enfant, d'indiscipline ou d'insolence ➔ RESILIATION DE L'INSCRIPTION**

## Hygiène et Santé

Un enfant qui présenterait une affection à caractère contagieuse ne peut être accueilli.

En vertu de la législation en vigueur, l'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des traitements médicamenteux.

En cas de pathologie particulière, allergie grave…, il convient de mettre en place un protocole d'accueil individualisé (PAI) établi par le médecin traitant de l'enfant (une copie du PAI utilisé à l'école suffit).

**-En cas de maladie,** la directrice préviendra les parents (ou la personne autorisée) afin qu'ils viennent chercher l'enfant.

**-En cas de blessure bénigne,** le personnel apporte les premiers soins et les parents en seront informés ultérieurement.

**-En cas d'accident,** la directrice appelle les urgences médicales (pompiers 18, SAMU 15) et les parents.

## Assurance – responsabilité

Les familles doivent justifier, lors de l'inscription, de l'existence d'un contrat de responsabilité civile qui couvre leur enfant.
En cas d'accident, il appartient aux parents de faire ls démarches auprès de leur assurance.

Lors de l'inscription, il est nécessaire, que les parents communiquent les coordonnés d'une tierce personne en l'autorisant à prendre leur enfant en charge alors qu'il se trouve sur l'accueil.

## Modalités d'inscription

Nous accueillons les enfants scolarisés et demeurant à Taillecourt pour les temps périscolaires.

Sont prioritaires :

- Les enfants demeurant à Taillecourt
- Les enfants dont les deux parents travaillent ou famille monoparentale,
- Les renouvellements d'inscription
- Les enfants nouveaux et demeurant à Taillecourt
- Les enfants dont les parents reprennent une activité professionnelle,
- Inscription d'urgence sur justificatif,

Le dossier d'inscription est valable pour tous les accueils à partir du 1er jour de la rentrée scolaire jusqu'à la veille de la rentrée suivante.

**N'oubliez pas de nous avertir de tout changement de situation (familiale, adresse, téléphone, quotient familial…)**

***AUCUNE RECLAMATION NE SERA ACCEPTEE A POSTERIORI***

Pour les nouveaux inscrits, un dossier d'inscription complété (à retirer à l'école ou à télécharger sur le site de la mairie) doit être déposé à la directrice du périscolaire avant le 30 avril. Un planning de présence annuel ou mensuel pour votre enfant devra également être complété.
La validation de l'inscription vous sera confirmée par mail au plus tard le 30 juin ainsi que vos identifiants pour accéder au portail famille.
Le renouvellement d'inscription pour les enfants déjà présents l'année précédente se fera par les familles via le portail.

Des modifications sont possibles tout au long de l'année par le biais du portail famille.

**Pour des raisons de responsabilités, toutes les modifications d'inscription doivent être faites sur le portail famille.**

Vous devez impérativement signaler l'absence de l'enfant faute de quoi la prestation est facturée et ceci dans les délais impartis via le portail famille. Ceci est obligatoire dans tous les types d'accueil (matin, midi, soir ou mercredi)
Si vous êtes hors délai, prévenir par mail la Directrice au plus vite afin de modifier les listes d'appel.

**Sortie scolaire :** inscription annulée automatiquement par le biais du dialogue école/périscolaire

**Attention, lorsqu'un enseignant est absent le périscolaire et la restauration restent accessible aux enfants qui sont pris en charge par un autre enseignant.**

## Pièces à fournir lors de l'inscription

- Fiche de renseignements annuels dument complétée,
- Fiche sanitaire de base,
- Attestation d'assurance,
- Dossier de prélèvement automatique (fiche + RIB)
- Approbation du règlement intérieur
- Planning annuel ou mensuel pour l'inscription
- En cas de divorce, photocopie de la décision de justice concernant la garde de l'enfant.

**Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte**

## Facturation - Tarifs

La participation financière des familles est fixée par le Conseil Municipal, elle peut donc être modifiée par délibération de celui-ci auquel cas vous en serez averti.

Elle est fixée en fonction du quotient familial (QF) fixé par la CAF du Doubs qui sert de base à l'établissement des factures.

Ce coefficient est réévalué au mois de janvier de chaque année et est valable pour l'année civile en cours.

Si vous n'avez pas de coefficient CAF 25 ou que votre dossier CAF25 n'est pas à jour, c'est le tarif maximum qui vous sera appliqué.

Si vous ne résidez pas à Taillecourt, un tarif extérieur est appliqué.

Vous seront facturés les repas et les frais de garde inscrits dans le planning d'inscription en tenant compte des modifications via le portail famille.

La facture est prélevée mensuellement (le 20 de chaque mois) par la Commune via la Trésorerie d'Audincourt.

En cas de désinscription en cours d'année, un courrier écrit est obligatoire.

**Tarifs année 2021 / 2022** (délibération du 01.02.2021)

### Tarifs des accueils périscolaires Taillecourtois

| Prestations / QF | < 800 | de 801 à 1100 | > 1101 |
|---|---|---|---|
| Périscolaire matin - 7h30-8h30<br>*ou accueil exceptionnel* | 1.31 € | 1.88 € | 2.39 € |
| Périscolaire soir - 16h30-18h00 | 2.68 € | 3.20 € | 3.76 € |
| Restauration - 11h45-13h45 | 6.82 € | 7.39 € | 7.94 € |
| Mercredis - 8h30-12h30 | 5.25 € | 7.46 € | 9.52 € |

### Tarifs des accueils périscolaires Extérieurs

| Prestations / QF | < 800 | de 801 à 1100 | > 1101 |
|---|---|---|---|
| Périscolaire matin - 7h30-8h30<br>*ou accueil exceptionnel* | 1.67 € | 2.36 € | 3.06 € |
| Périscolaire soir - 16h30-18h00 | 2.68 € | 3.20 € | 3.76 € |
| Restauration - 11h45-13h45 | 8,60 € | 9.27 € | 9.90 € |
| Mercredis - 8h30-12h30 | 6.95 € | 9.26 € | 12.46 € |

***Une réduction de 20 % sur les frais de garde du mercredi, dès le deuxième enfant, est accordé par le CCAS de Taillecourt ; Les parents doivent déposer une demande.***